

**Zeitschrift:** Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie  
**Herausgeber:** Musée d'art et d'histoire de Genève  
**Band:** 27 (1949)

**Artikel:** Chronique archéologique pour 1948  
**Autor:** Blondel, Louis  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-727557>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE POUR 1948

LOUIS BLONDEL.

EPOQUE PRÉHISTORIQUE.



**A**NCY, *Pont-Rouge*. — Les travaux exécutés pour la construction d'un pont de chemin de fer ont permis quelques constatations intéressantes. Sous le Pont-Rouge, reconstruit en 1936, on a trouvé, dans les alluvions de sable fin et de petit gravier au niveau moyen de 374 mètres, un tronc d'arbre d'environ 10 mètres de longueur et de 0 m. 60 de diamètre, couché parallèlement à la rive gauche de l'Aire. Presque en face, près de l'autre berge de la rivière, il y avait encore un autre tronc de plus petite dimension avec dans la couche de sable des débris de bois. Une trentaine de mètres plus en aval, sous la route cantonale, on a encore mis à découvert un troisième arbre, un chêne couché en diagonale dans le sens de la rivière (*fig. 1, A, B, C*). Ce dernier tronc était beaucoup plus important, mesurant plus de 70 centimètres de diamètre et à la base près d'un mètre, mais il était situé un peu plus haut dans le terrain, soit à 375 mètres d'altitude. C'était aussi un chêne très bien conservé avec ses branches, recouvert par plus de deux mètres de gravier, qui n'avait jamais été bouleversé depuis son dépôt. En amont de cet arbre, qui avait dû former un barrage contre les eaux, s'était accumulé du limon.

Nous sommes au point où les eaux de l'Aire, sortant d'un défilé contournant le village de Lancy, venaient se jeter dans le vaste delta de l'Arve et de la Drize. Ces

arbres déracinés et emportés par l'eau indiquent une période d'inondation considérable. Nous retrouvons les mêmes dispositions qu'à la Praille toute proche, avec ses cabanes préhistoriques de l'époque de la pierre polie. Ces troncs sont au même niveau<sup>1</sup>. A côté du troisième arbre dans le gravier quelques ossements d'animaux, dont une partie a malheureusement été dispersée, avaient un aspect fossilisé, l'un d'eux que j'ai pu récolter appartenait à un cheval. Le bois de ces troncs s'était

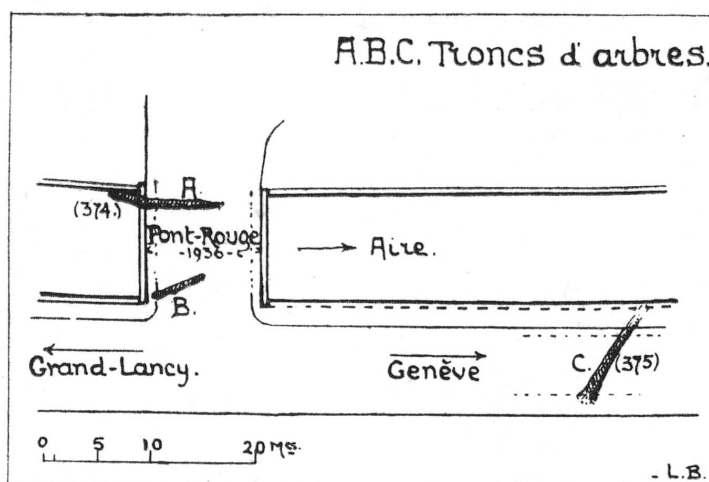


FIG. 1. — Troncs d'arbres sur les bords de l'Aire.

admirablement conservé dans ce niveau toujours humide, cependant une fois à l'air il se désagrège très rapidement.

Comme nous l'avons montré en 1938 à propos des trouvailles de la Praille, il faut se représenter cette région, toujours inondée, comme une plaine avec de nombreux atterrissages de gravier formant des îles séparées par des courants d'eau se modifiant constamment.

*Tunnel de la Bâtie, défense de Mammoth.* — Au cours du percement du tunnel du Bois de la Bâtie on a retrouvé dans les alluvions anciennes, à 520 mètres de la sortie sud et à trois mètres de la clef de voûte, une défense de Mammoth (altitude: 392 mètres). Cette défense devait être presque complète, malheureusement on s'est aperçu trop tard qu'il s'agissait d'ossements et le marteau pneumatique l'a détruite presque complètement. Ces restes, recueillis dans la partie supérieure de l'alluvion

<sup>1</sup> *Genava*, XVI, 27 sq., fig. 2.

ancienne, épaisse d'environ vingt à trente mètres, étaient placés entre les moraines de deux glaciers successifs. Comme on le sait, les Mammouths, formant de vrais troupeaux, ont suivi les glaciers<sup>1</sup>.

Il faut rapprocher cette trouvaille de celle qui fut faite par Alphonse Favre, en 1878, lors du percement d'une galerie au-dessus de la brasserie Tivoli, à la rampe de Saint-Georges<sup>2</sup>. Si on reporte sur une carte la profondeur du gisement de cette première découverte avec celle du tunnel, soit 40 à 45 mètres de l'entrée et à un niveau moyen de 13 mètres au-dessus de la plaine de l'Aire, on remarque que ces deux fragments se trouvaient à peu près à la même altitude et n'étaient distants l'un de l'autre que d'environ 200 mètres.

En 1878, U. Rohrer, brasseur (rue de Carouge 21-23), avait fait creuser cette galerie pour établir ses entrepôts. Cette propriété avait appartenu auparavant à la famille Quidort, dont elle a conservé le nom (nos 365-365 bis de l'ancien cadastre).

Ces trouvailles ont une grande importance, car elles permettent de déterminer l'époque de ces alluvions anciennes.

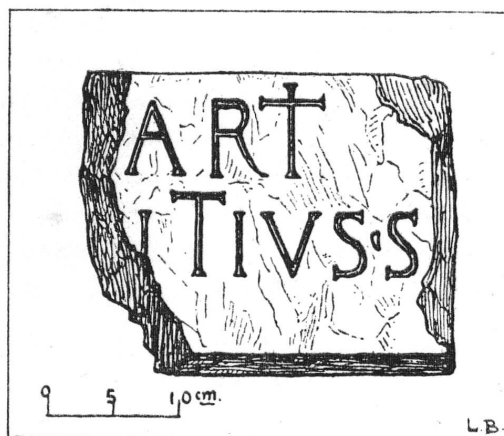


FIG. 2. — Dédicace à Mars.

#### EPOQUE ROMAINE ET BARBARE.

*Tour-de-Boël.* — Les travaux d'aménagement à l'extrémité de la Tour-de-Boël, dont nous avons rendu compte l'année dernière, sont terminés. Dans les déblais sur le versant nord, j'ai recueilli les débris d'un chapiteau antique d'ordre toscan et une inscription fragmentaire (fig. 2). C'est une dédicace à Mars sur deux lignes. On lit MARTI et en dessous ...I (ou N) TIUS.S soit: *Marti ...itius solvit*. Les lettres, bien gravées, mesurent pour la ligne supérieure 55 mm. de haut, pour la ligne inférieure 47 mm. Le T avec l'I lié au-dessus indique une date qui ne peut être antérieure au II<sup>e</sup> siècle après J.-C. Le nom du dédicant est malheureusement incomplet. Le bloc de l'inscription, très fragmentaire, est assez profond (0 m. 46); il devait appartenir à un monument déjà important. C'est la troisième inscription

<sup>1</sup> P. REVILLIOD, « Les Mammouths du Canton de Genève », *Les Musées de Genève*, Bulletin mensuel des Musées, n° 5, mai 1948.

<sup>2</sup> A. FAVRE, *Description géologique du Canton de Genève*, t. I, 96; t. II, 78-79. — ID., *Journal de Genève*, 23 août 1878.



dédiée à Mars retrouvée dans la ville, mais dans le pays environnant elles sont nombreuses<sup>1</sup>.

Bien qu'on n'ait pas exécuté de fouilles profondes, nous avons pu constater, comme nous le supposions l'année dernière, qu'il y avait un ouvrage, sans doute une tour, du côté du lac, sous les anciens immeubles nos 16 et 18<sup>2</sup>. La face nord de ces immeubles, dans la partie la plus rapprochée de l'impasse de la Tour-de-Boël, mesurait 0 m. 90 à 1 mètre d'épaisseur, avec un fruit prononcé vers la base. L'enceinte du moyen âge au-dessus de la rue Bémont devait se raccorder en ce point à l'ancienne fortification romaine. Une tour, probablement reconstruite au début du moyen âge, défendait cet angle. D'autre part un gros massif de maçonnerie (1 m. 75 sur 1 m. 45) faisait face à l'angle de la maison n° 24, sous l'ancien n° 20, en dessous de la rue; il devait se lier à l'origine à la tour dont nous venons de parler.

Cette tour fut déjà convertie en maison au début du XIV<sup>e</sup> siècle, car sa valeur militaire avait disparu, l'enceinte de la ville ayant dès le siècle précédent été reportée du côté de Plainpalais en comprenant la rue de la Cité. Il n'y avait plus de raison suffisante pour conserver un ouvrage fortifié à l'intérieur de la ville.

*Rue Prevost-Martin.* — Au début de la rue Prevost-Martin, près de l'angle de la place des Philosophes n° 16, en construisant un bâtiment bas pour un laboratoire, on a retrouvé sous le jardin un mur de 5 m. 50 de longueur, épais de 33 centimètres. Ce mur, en boulets, semble avoir appartenu à une construction médiévale, probablement une des maisons du faubourg Saint-Léger, bordant dans sa partie ouest la grande route allant au pont d'Arve et à Carouge. Cette région a été prise dans la zone des fortifications dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, après 1711.

Cependant au même niveau, à 2 m. 50 sous la rue, à la limite du gravier naturel, j'ai récolté des poteries romaines. Ce sont des fragments de poterie usuelle noire, une partie d'une jatte et des restes de terre mal cuite ayant servi d'armature pour des moulurations de corniches. On y remarque encore les traces de ces moulures; nous en avons récolté de semblables sous la halle du marché romain au Bourg-de-Four<sup>3</sup>.

Déjà, en 1933, nous avons relevé, de l'autre côté de la rue, des traces de maisons romaines<sup>4</sup>. Il semble donc bien que les faubourgs de la ville antique s'étendaient dans cette direction. Beaucoup plus loin, le long de la voie menant au pont d'Arve (rue Prevost-Martin), on a autrefois trouvé des fibules romaines, maintenant perdues. Elles avaient été recueillies dans le jardin derrière l'immeuble, rue du Pré-Jérôme 5, démoli en 1945<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> W. DEONNA, *Pierres sculptées de la vieille Genève*, 97.

<sup>2</sup> *Genava*, XXVI, fig. 2, nos 3-4.

<sup>3</sup> *Genava*, XII, 50.

<sup>4</sup> *Genava*, XII, 32.

<sup>5</sup> *Genava*, XXIV, 48.

*Rue des Corps-Saints 20, sépulture.* — On a réparé l'immeuble n° 20, rue des Corps-Saints, pour y installer l'« Hôtel de Saint-Gervais ». En procédant à une fouille devant cet immeuble, sous la rue, on a découvert une sépulture qui avait précédemment été coupée par une canalisation. Elle reposait en terre libre, aucune dalle n'ayant été retrouvée. Le squelette allongé, dont seule la partie supérieure avec le crâne subsistait, reposait à 0 m. 70 de profondeur sur le petit gravier naturel. Cette sépulture était située à 0 m. 80 en avant de l'immeuble, avec une orientation est-ouest, la tête à l'ouest regardant donc l'orient. Elle avait sans doute échappé aux destructions dues aux canalisations de la rue, parce qu'elle était dans l'angle rentrant formé par l'immeuble n° 22, en saillie sur les autres façades.

Cette découverte pose un problème difficile à résoudre, car on est très loin du cimetière de Saint-Gervais entourant autrefois l'église. L'ancien bourg de Saint-Gervais n'a atteint l'alignement de la rue de Coutance, où se trouvait le fossé, qu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Pendant tout le moyen âge il était interdit de faire des inhumations ailleurs que dans les églises ou les cimetières. Nous avons ici une sépulture établie d'une manière régulière et non clandestine. Étant donné l'aspect des os, de couleur foncée, il s'agit d'une tombe d'époque déjà très ancienne, disposée au bord du chemin conduisant de l'église de Saint-Gervais à la route antique de Nyon. Nous avons ici très probablement une sépulture post-romaine.

Les transformations apportées dans les immeubles, sur la rue de Coutance, nous ont permis de faire quelques constatations. Le n° 25, qui datait de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, a été entièrement reconstruit. Derrière les anciennes arcades ou boutiques du rez-de-chaussée on butait contre le gravier naturel sur plus de deux mètres de hauteur; il a fallu creuser dans ce talus pour établir les nouvelles caves. Il existait donc dans tout le haut de cette rue une forte dénivellation, qui bordait le fossé établi au XIV<sup>e</sup> siècle, parallèlement à la voie menant au pont du Rhône. Les immeubles nos 27 et 29 de la même rue, du XVIII<sup>e</sup> siècle, ont été maintenus et restaurés.

#### MOYEN AGE ET ÉPOQUE MODERNE.

*Quai Turrettini et rue du Temple.* — La construction du nouvel « Hôtel du Rhône » sur les terrains qui étaient restés libres depuis la démolition du quartier du Seujet, en 1931, a nécessité des fouilles considérables, car on a entamé toute la colline pour établir ses fondations<sup>2</sup>. Ce travail a été exécuté avec la plus grande rapidité, au moyen de pelles mécaniques. Inutile de dire que, pour l'archéologie, ces procédés modernes suppriment toute exploration scientifique du terrain.

<sup>1</sup> L. BLONDEL, *Le développement urbain de Genève à travers les siècles*, fig. 17, p. 47.

<sup>2</sup> *Genava*, X, 48-53.

La base de cette hauteur est constituée par un banc de glaise compact sans aucun autre dépôt. Par-dessus est venu un recouvrement de sablon et gravier stratifié qui augmente de profondeur à mesure qu'on s'avance du côté de l'ouest, vers les Terreaux-du-Temple. Il semble qu'une partie de ces graviers, au moins ceux de la couche supérieure, ait été amenée par l'ancien nant de Saint-Gervais, qui suivait le tracé de la rue des Terreaux <sup>1</sup>.

Nous avons suivi de près ces travaux, mais nos constatations ont été rendues très difficiles par le fait même de leur rapidité et des procédés mécaniques. On a retrouvé le long de la rue du Temple, dans sa partie inférieure, les restes des caves des anciennes maisons, démolies en 1930 et 1931. Quelques-unes étaient voûtées, avec des grès ou molasses bien appareillés. Aucune de ces substructions ne semblait antérieure au XIV<sup>e</sup> siècle, la plupart datait du siècle suivant. Du côté du Rhône, les anciens immeubles, nos 23-25, étaient fondés sur une armature de pilotis en bois de sapin. Cet ancrage, établi dans la couche de gravier, était sans doute destiné à empêcher un glissement des fondations dans la pente très forte. Seules les maisons en bordure de la rue du Temple étaient anciennes, tous les corps de logis établis dans des jardins en dessous dataient des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. D'autres étaient plus tardives encore. Du côté du bas de l'ancienne rue du Seujet on a retrouvé des murs très durs et très épais fondés sur la glaise. Quelques-uns appartenaient à des moulins déjà coupés par les travaux exécutés pour la construction du nouveau quai Turretini, de 1936 à 1938 <sup>2</sup>. Le mur mitoyen, entre les immeubles 2 et 4 de la rue du Seujet, était particulièrement fort et épais, cependant ce n'était pas un mur de fortification. Par contre, droit derrière la maison n° 2, Boulevard James-Fazy, dans le jardin, on a retrouvé le début d'une muraille très importante qui devait se souder au bastion de Saint-Jean, de 1645, peut-être même à celui des Moulins, de 1538.

Dans le haut de la rue du Temple, en face de l'église, les fouilles n'ont pas été poursuivies assez en arrière pour toucher l'emplacement de la villa carolingienne. Cependant nous avons reconnu, creusé dans le gravier, une partie du fossé qui entourait cette villa <sup>3</sup>. Il se prolongeait entre les immeubles 31 et 33, rue du Temple, pour revenir à angle droit contre la rue du Seujet, sous les premières cours de ces immeubles et des maisons voisines, nos 35 à 41.

Nous avons récolté à grand-peine, dans cette partie des fouilles, quelques débris de poteries romaines et du haut moyen âge. Un fragment de poterie à glaçure rouge, trouvé à la limite du gravier, semble bien indiquer qu'autour ou près du temple il y avait un établissement antique. Nous avons déjà précédemment recueilli de la céramique romaine près de l'église, vers des tombeaux de l'époque barbare.

<sup>1</sup> *Genava*, XVI, 124, fig. 5.

<sup>2</sup> *Genava*, XVII, 52-58.

<sup>3</sup> *Genava*, XIX, 196, fig. 2.

Droit en dessous, le long de la digue du Rhône, en 1937, nous avons de même reconnu un mur antique et des poteries gallo-romaines <sup>1</sup>.

Seule une exploration systématique du terrain en face du Temple permettrait de retrouver quelques restes de la villa carolingienne et peut-être d'une villa romaine antérieure.

*Rue du Perron, nos 17 à 23.* — La ville a entrepris la rénovation de tout ce mas de maisons compris entre la rue du Perron et le passage de Monnetier. On a commencé par démolir les seconds corps de logis compris entre les premières cours de ces immeubles et le passage. Si les bases de ces constructions, derrière les nos 17 et 19, avaient des caves remontant au XV<sup>e</sup> siècle, par contre toute la superstructure était beaucoup plus récente (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles).

Les façades sur rue n'offrent pas un grand intérêt; l'immeuble n° 17 a été entièrement refait au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le n° 19 reconstruit en 1714, le n° 21 date du XVIII<sup>e</sup> siècle et présente une bonne architecture; le 23 enfin, qui touche à la sortie du passage de Monnetier, dont tout le rez-de-chaussée et le premier avaient été remaniés au siècle dernier, conservait encore au deuxième étage des doubles fenêtres à meneaux du XVI<sup>e</sup> siècle. Ce dernier immeuble, en très mauvais état, sera complètement reconstruit.

Les travaux exécutés dans les caves ont montré que la base de ces immeubles était beaucoup plus ancienne; il y a superposition de maçonneries d'époques diverses. On se contentait de remonter les façades sur les fondations précédentes. Aussi certaines caves datent certainement encore du XIII<sup>e</sup> siècle. Par contre les étages supérieurs, comme partout ailleurs, sont des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Les graves incendies du moyen âge, plus particulièrement celui de 1334, qui a ravagé toute la paroisse de la Madeleine, ont fait disparaître presque la totalité des maisons du quartier, n'épargnant que quelques caves, encore que le chroniqueur de cette époque nous dise que même les « cetours » (*soturni*) s'effondrèrent. Ces cetours, soit les caves, étaient en maçonnerie, alors que, pour la plupart des habitations, les étages supérieurs étaient construits en bois. Quelques rares maisons, au XIV<sup>e</sup> siècle, sont dites « de pierre », *domus lapidea*. Le nombre des étages ne devait pas dépasser deux sur le rez-de-chaussée, sans compter les combles. Nous pouvons donc de nos jours retrouver seulement quelques rares vestiges antérieurs au XIV<sup>e</sup> siècle et uniquement au niveau des fondations. Au n° 19, en dégageant les murs de la cave, on a découvert deux grosses colonnes soigneusement assisées en molasse du lac. Sur l'une d'elle reposait encore un chapiteau sculpté, l'autre chapiteau ayant déjà été détruit par la construction d'un escalier sur cour du XV<sup>e</sup> siècle (dépendant de la maison voisine, n° 17). Ces colonnes étaient engagées dans le mur

<sup>1</sup> *Genava*, XVI, 118-119, fig. 2.

mitoyen séparant les deux immeubles. On voyait fort bien que ce mur avait été élevé après coup et qu'à l'origine les deux caves n'en formaient qu'une, divisée par ces colonnes formant trois travées. Cette disposition est tout à fait analogue à celle de la maison Tavel, au Puits-Saint-Pierre. Il n'y avait pas trace de voûtes, mais on

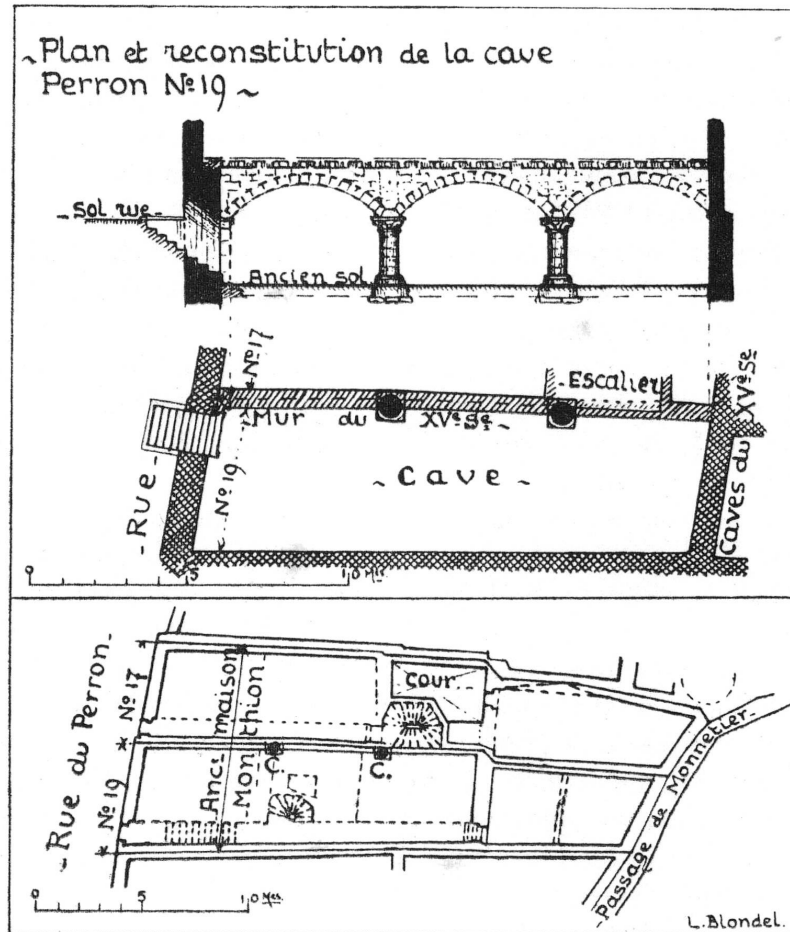


FIG. 3. — Plan et élévation de la cave n° 19 au Perron.

peut être certain que les colonnes supportaient des arcs et que ces arcs soutenaient une poutraison (*fig. 3*).

Le chapiteau avait conservé son décor sur deux faces, les autres étant brisées; sur l'une de grandes feuilles, enroulées en volutes (A), sur l'autre, au centre, une tête humaine, malheureusement mutilée (B. *fig. 4*). Ces fragments d'architecture, de facture soignée, ont tous les caractères de l'architecture de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle;

cependant je les croirais un peu plus récents, mais antérieurs à l'incendie de 1334 dont ils portent les traces, car la pierre est devenue noire, couverte de suie.

Nous avons cherché dans les actes les propriétaires de ces deux immeubles 17 et 19. Ils dépendaient du fief de la Prévôté de Saint-Pierre<sup>1</sup>. Le 28 août 1359 Jean de Montyon, clerc de Jussy, reconnaît à ladite Prévôté pour ces immeubles, qui ne formaient qu'une seule parcelle; du côté du lac, touchant la maison de Reymond de Boège, de l'autre celle d'Emerande, fille de Jean de Lausanne. La même

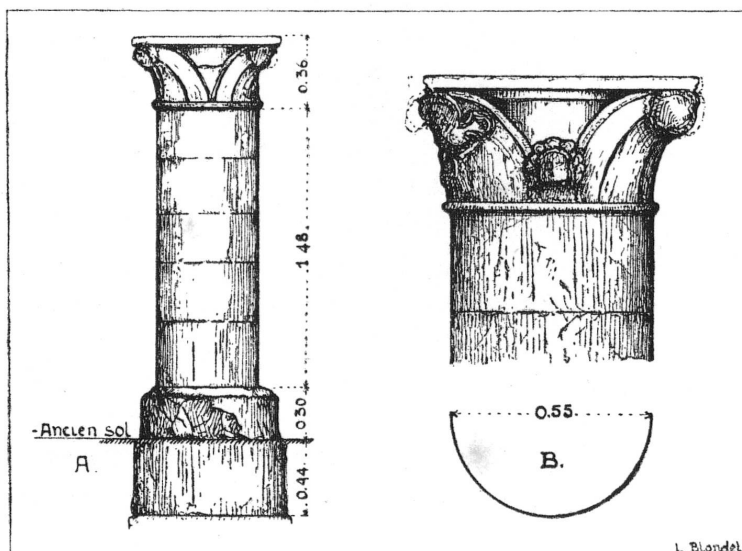


FIG. 4. — Colonne et chapiteau, rue du Perron n° 19.

année, mais le 13 juin, ledit Reymond de Boège dit que son immeuble est jouxte le chosal d'Etienne, fils d'Amédée Vuybert, de Jussy. Donc, entre le 13 juin et le 28 août il y avait eu changement de propriétaire. Mais ces de Monthyon étaient certainement une branche de la famille noble des de Jussy. Ils sont fréquemment dits de Jussy *alias* Monthyon (Montyon). Ce Jean de Montyon, clerc, était fils de Mermet, mais il peut avoir hérité d'un oncle, car on trouve aussi l'indication d'un Etienne, dit de Montyon, de la paroisse de Jussy, cité en 1295 et 1303, qui peut-être était de la même branche que Pierre Montyon, acquéreur de la seigneurie de Bessinge, en 1277<sup>2</sup>. Cet immeuble devait donc être déjà depuis longtemps entre les mains de ces de Jussy-Montyon; ce sont eux qui firent construire la cave à colonnes, probablement tout au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Ces de Montyon, soit Jean, clerc et

<sup>1</sup> Archives d'État, Genève, Prévôté, Gr. I, f<sup>os</sup> 61, 61 v<sup>o</sup>; Gr. 6, au v<sup>o</sup>, f<sup>o</sup> 1 et f<sup>o</sup> 2 recto.

<sup>2</sup> J.-A. GALIFFE, *Notices généalogiques*, III, 331 sq.



notaire, puis successivement deux Pierre, au XV<sup>e</sup> siècle, Michel jusqu'en 1484, enfin Pierre, Louis et Bartholomé frères, dès 1485, conservèrent cette propriété. Mais en 1457 la maison avait été divisée en deux parcelles, les de Montyon ne conservant que celle du haut, soit du vent, celle du bas ou de bise étant achetée par Girard Conseil<sup>1</sup>.

Les de Montyon, seigneurs de Bessinge, ont joué un rôle important comme juristes, notaires, conseillers de la ville. C'est au XV<sup>e</sup> siècle, au moment de la division de la maison, que furent construites les caves du côté du passage de Monnetier et le nouvel escalier à viret du n° 17. Ce passage de Monnetier suivait les murs du grand cloître capitulaire; il reliait le Perron aux Barrières avec un embranchement sur le Grand-Perron, où il y avait un four très ancien dépendant du Chapitre, qui a appartenu au XIII<sup>e</sup> siècle à un nommé Brutin, puis aux de Corsinge, à Vuydon Tavel et ses enfants, à Vincent Lambert (1313), à la famille Baud, etc.

Nous pouvons donc nous représenter que les maisons des familles seigneuriales ou de la haute bourgeoisie possédaient presque toutes de ces salles à colonnes formant cave ou demi sous-sol. Quand la maison entière était construite en pierre, elle présentait souvent l'aspect d'une tour comme celles des nobles Tardi, de Saint-Germain, de Pesmes, ou d'une vraie maison forte, par exemple celles des Tavel au Puits-Saint-Pierre, des de Saint-Aspre à la rue des Granges, des d'Allinges au bas du Bourg-de Four.

On peut se demander jusqu'à quel point ces celliers ne servaient pas aussi de salle de réception, car on ne s'expliquerait pas sans cela le soin qu'on apportait à leur décoration sculpturale.

On connaît en France, surtout dans le Midi, de ces salles basses, divisées en deux par des supports et des colonnes, où on prenait le frais pendant l'été<sup>2</sup>. A Genève le commerce des vins avait une grande importance, il constituait une prérogative de la haute bourgeoisie. Les salles basses ou celliers n'étaient donc pas de simples caves, mais bien des locaux où l'on pouvait se réunir pour discuter d'affaires, ou même se réfugier pendant les périodes de trouble ou de guerre.

Un peu plus haut que la maison des de Montyon, en démolissant l'immeuble n° 23, on a mis à découvert dans le mitoyen du n° 21 une grande ouverture qui avait été bouchée (*fig. 5*). Cette ouverture, qui mesure 0 m. 85 de large sur 1 m. 76, est cintrée et décorée extérieurement d'une double gorge. Nous avons ici une fenêtre, et non une porte, qui donnait le jour à des combles établis au n° 21, grâce à une profonde embrasure. Elle était disposée au-dessus du deuxième étage de cette maison et devait ouvrir au centre du pignon, sur une cour regardant la colline. On voyait encore les gonds en fer permettant de maintenir des volets. Cette fenêtre, au premier

<sup>1</sup> Archives, *cit.* Prévôté, Gr. 6, f° I; Gr. 8, f°s 93, 129, etc...

<sup>2</sup> L. BLONDEL, *Le développement urbain*, 53-54; C. ENLART, *Manuel d'archéologie*, t. II, 74-77.



abord d'aspect roman, a une mouluration peu usuelle, mais gothique; nous ne la croyons pas antérieure au XIV<sup>e</sup> siècle. Cette habitation appartenait, en 1350, à un nommé Christophore, médecin, puis elle passa à maître Rodolphe Gavit, d'Aubonne, en 1381, et à son fils Jean <sup>1</sup>.

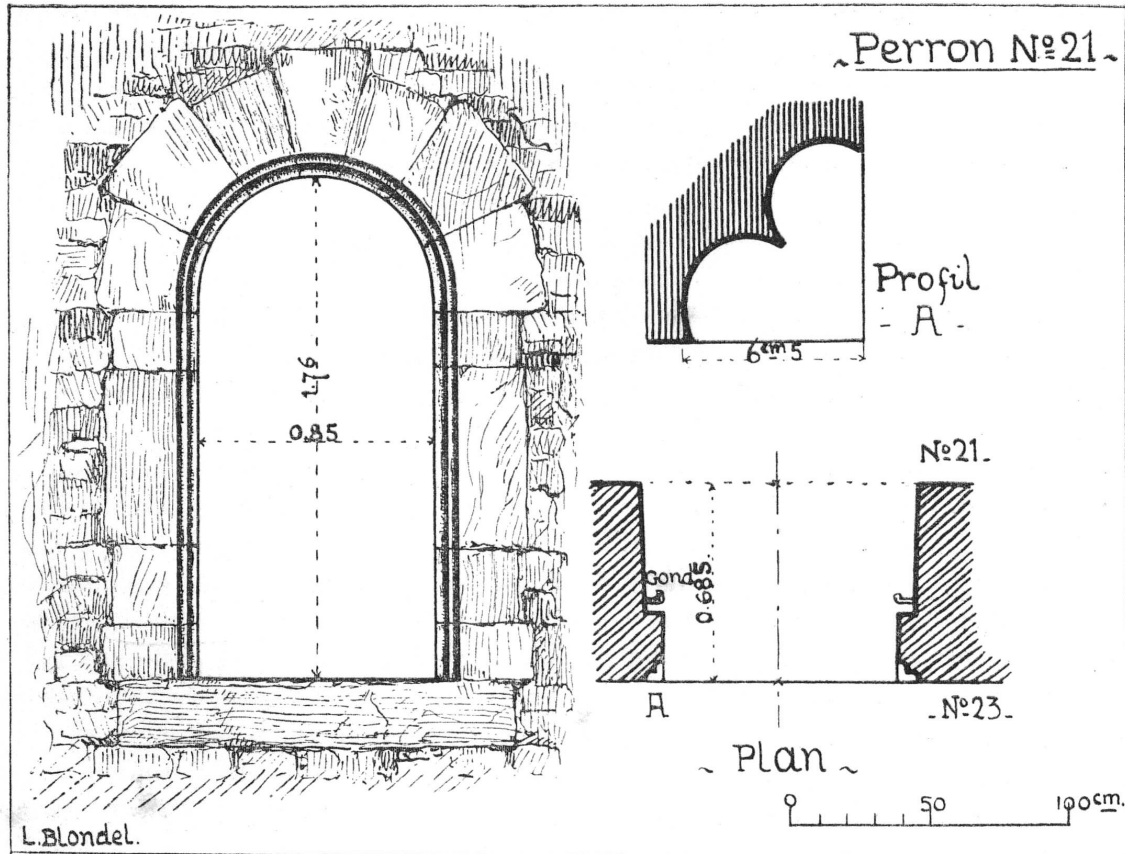


Fig. 5. — Fenêtre au n° 21 de la rue du Perron.

L'immeuble n° 23 est sur l'emplacement d'une maison ou plutôt de deux, séparées en profondeur par une cour, qui très anciennement sont dites construites en pierre; elles appartenait à la famille noble des Baud, au XIV<sup>e</sup> siècle, puis, par Yolande de Montfort, aux seigneurs de Montfort, au XV<sup>e</sup> siècle. Tous ces immeubles dépendaient de la Prévôté de Saint-Pierre, qui avait au Perron un fief important <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Archives, *cit.* Prévôté, Gr. 6, f<sup>os</sup> 8, 25, 136.

<sup>2</sup> *Idem*, Gr. I, f<sup>os</sup> 59, 91, 92, etc.

Le passage de Monnetier, qui sera intégralement conservé, était surtout caractéristique à cause de plusieurs portes passant sous des contreforts. Ces murs sont nécessaires au point de vue constructif, car ils servent d'étais pour les terrasses situées en dessus qui dépendaient des anciennes maisons des chanoines de la Cour Saint-Pierre. L'enceinte du grand cloître capitulaire est déterminée par cette ruelle qui n'a pas changé depuis le moyen âge<sup>1</sup>. Seule la dernière partie supérieure débouchant sur le haut du Perron coïncide avec le tracé de la muraille romaine. Ces murs ont été souvent remaniés, surtout surélevés; il est difficile d'y reconnaître des traces de l'enceinte antique. Il est possible qu'au cours des travaux de transformation on puisse reconnaître encore des substructions intéressantes.

*Corps de garde de Cornavin, Corsier.* — Avant d'arriver à la douane de Corsier (500 mètres avant) on laisse à main gauche un petit édifice à colonnes et fronton triangulaire. Son aspect rappelle les constructions de l'époque de la Restauration.

Nous apprenons par les registres du Conseil d'Etat que, le 20 mai 1859, sur la proposition du département des Travaux publics, le Conseil d'Etat « Arrête: D'autoriser ledit département à traiter à forfait au prix de Fr. 6000 avec Mr. Crivelli pour le transport et la reconstruction du corps de garde de Cornavin sur le terrain des communaux de Corsier... »<sup>2</sup>. Dans le compte rendu du Conseil d'Etat de 1860, on parle de la poudrière établie à Corsier, sur un point des terrains acquis par l'Etat près de la route cantonale de Thonon, car on doit démolir la poudrière de Saint-Antoine. Il est dit plus loin « une partie des bâtiments a été établie avec les matériaux de l'ancien octroi de Cornavin, un corps de garde sert de poste aux gendarmes envoyés en détachement sur cette partie de notre frontière »<sup>3</sup>. Ce poste pour la gendarmerie est donc le petit bâtiment à fronton que l'on voit encore.

Nous avons cherché à comparer l'ancien corps de garde de Cornavin avec cette gendarmerie. Il était placé près de la porte, mais à l'intérieur, du côté nord; il ne faut pas le confondre avec le corps de garde en avant de la porte sur l'avancée, près des barrières. Or son architecture est très différente de celle de la gendarmerie de Corsier; elle montre un fronton circulaire, deux colonnes avec des bossages rustiqués, un plan et des dimensions qui ne concordent pas<sup>4</sup>. Il faudrait donc admettre que seuls les matériaux ont été réutilisés, comme le dit le compte rendu du Conseil d'Etat. On peut regretter que cet édifice, qui était très soigné comme architecture, n'ait pas été remonté intégralement sur ce nouvel emplacement, car il aurait été un des rares témoins de nos anciennes fortifications.

<sup>1</sup> Plan du cloître capitulaire: L. BLONDEL, *Le développement urbain*, 57, fig. 21.

<sup>2</sup> Reg. Conseil d'Etat, 1858, I, p. 1616.

<sup>3</sup> *Comptes rendus Conseil d'Etat*, 1860, 140.

<sup>4</sup> Elévation de cet édifice: Arch. d'Etat, Portef. Militaire, 19. Vue dans J.-B.-G. GALIFFE, *Genève hist. et archéol.*, I, 143, d'après J. DuBois.

Galiffe affirme que la maison autrefois Sabatier, maintenant l'Hôtel Balmoral, rue Hodler 23, a été construite avec les matériaux de ce même corps de garde de Cornavin, ce qui semble en contradiction avec l'arrêté du Conseil d'Etat <sup>1</sup>. Cependant il est certain qu'on voit contre cet immeuble des colonnes semblables à celles du corps de garde et la date 1785, date de sa construction. Nous pensons donc que le corps de garde utilisé à Corsier était celui de l'avancée de Cornavin, sans prétention architecturale, qualifié quelquefois d'octroi, et que celui qui était à l'intérieur de la porte, avec ses colonnes, a en effet servi à décorer la façade de la maison Sabatier.

On sait que d'autres fragments des anciennes fortifications ont été vendus et utilisés à nouveau. La porte Neuve, qui présentait une belle architecture, a été partiellement remontée pour former les soubassements de la maison Rilliet-Pelletier, au Rond-Point de Plainpalais, formant l'angle avec le boulevard des Philosophes. Malheureusement, il y a quelques années, on a remanié toute cette façade pour établir de grands magasins.

L'idée de reconstruire sur un autre emplacement d'anciens monuments n'est pas d'aujourd'hui; ainsi la Société d'histoire et d'archéologie avait proposé, en 1840, de remonter sur un autre emplacement la porte du Bourg-de-Four. On peut regretter que ce projet n'ait pas été réalisé, car on a laissé perdre sur un chantier de Plainpalais tous ces matériaux, dont quelques-uns avaient une grande importance pour l'histoire monumentale de notre ville <sup>2</sup>. On ne savait du reste pas, à ce moment-là, que cet édifice était le dernier témoin de l'époque romaine, car on croyait depuis Senebier que c'était un ouvrage burgonde. Il est vrai qu'on y reconnaissait les débris d'un portail romain et qu'on envisageait une reconstitution idéale de ce portail plutôt qu'une reconstruction de la porte. Sur les onze fragments antiques sculptés marqués combien d'entre eux nous sont parvenus jusqu'à nos jours? Toutes les moulures des archivoltas ont disparu, seuls des croquis de Blavignac en ont conservé le souvenir.

*Portes de maisons rurales.* — Depuis ces dernières années un grand nombre de maisons de nos villages genevois se sont transformées. Le caractère si particulier des constructions de notre campagne tend à disparaître. En comparant les relevés de l'enquête faite entre 1922 et 1924 sur les maisons rurales avec l'état des lieux actuels, on constate de très grandes modifications dans toutes les agglomérations. Comme nous l'avons montré, ainsi que l'a fait M. Paul Aubert dans diverses études, l'habitation est toujours sous le même toit que les dépendances, mais alors que la première est en maçonnerie, la grange et ses annexes sont principalement en bois <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Pour le corps de garde de Cornavin: GALIFFE, *op. cit.* 142; pour la Porte Neuve: *ibid.*, 145.

<sup>2</sup> Procès verbaux Soc. Hist. et Arch. Genève, 27 février, 25 juin 1840, 24 juin, 26 août 1841.

<sup>3</sup> *Genava*, I, 129-141; V, 261-265.

Ces constructions en bois ont des origines très lointaines et n'ont guère dû se modifier au cours des siècles. Les parties en bois sont malheureusement, à cause des exigences modernes, remplacées par de la maçonnerie ou même par des parois en béton. Aussi convient-il de relever exactement les derniers témoins de ces constructions en bois. Nous donnons ici deux exemples de porte (*fig. 6*). Le premier (*A*) concerne un type très fréquent autrefois pour les granges. Le second (*B*), beaucoup plus rare, est une entrée d'habitation.

Les portes de grange se composaient en général de deux grands vantaux assemblés au moyen de traverses avec des chevilles en bois. On n'ouvrait ces van-

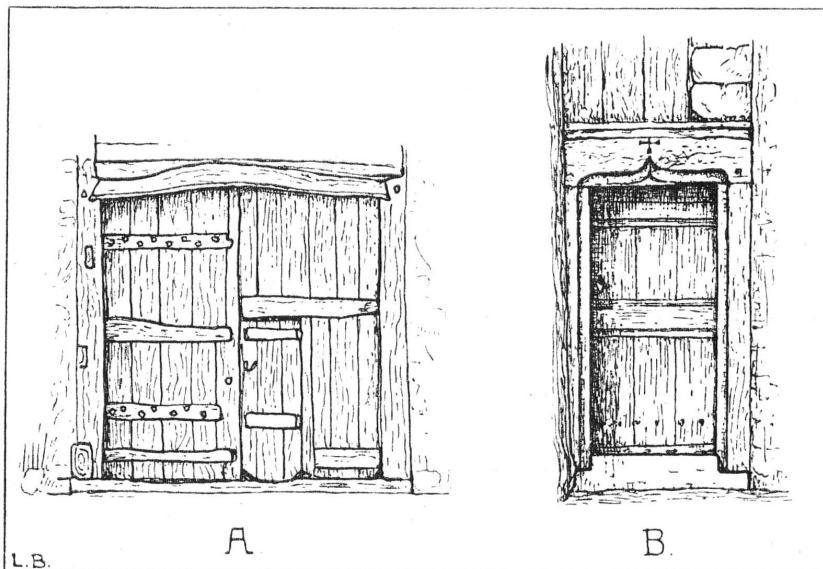


FIG. 6. — A. Porte de grange à Saconnex-delà-d'Arve.  
B. Porte à Arare.

taux qu'au moment des fenaisons pour faire entrer les chars. Une entrée plus réduite était disposée dans l'un des panneaux pour l'usage journalier, ce qui évitait l'ouverture complète de toute la porte. Les chevilles en bois ont peu à peu été remplacées par des clous forgés en fer à grosse tête aplatie; par leur disposition alternée les chevilles formaient une ornementation très caractéristique. Le linteau était toujours constitué par une grosse pièce de chêne, le plus souvent cintrée. Dans ce but on choisissait un arbre qui avait naturellement cette forme. Au centre du linteau on gravait une date, quelquefois des initiales ou des marques de famille (cœur, croix, losanges, etc.). Les assemblages à mi-bois en queue d'aronde présentaient quelquefois un dessin avec plusieurs redents d'un effet décoratif, que l'on retrouve sur tout le plateau suisse; on a voulu y voir une survivance burgonde.

Nous donnons ici le dessin d'une de ces portes, d'aspect très primitif, qui se trouvait au hameau supérieur de Saconnex-delà-d'Arve. Les portes de la maison

d'habitation étaient généralement en pierre, comme le reste de cette partie de l'immeuble. On en voyait encore un assez grand nombre il y a quelques années, avec le décor en accolade pouvant dater des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Nous n'avons relevé qu'un seul exemple entièrement en bois, à Arare, dans le hameau du château. Ce type a sans doute toujours été moins fréquent chez nous, étant donné que l'habitation était en maçonnerie et que nous n'avons pas, comme dans une grande partie de la France, des maisons en pans de bois. Cependant il est probable, comme c'est le cas ici, qu'on employait aussi le bois pour l'entrée quand la construction était mixte (mi-bois mi-pierre). A Arare le linteau est une épaisse pièce de chêne dans laquelle est sculptée une accolade surmontée d'une croix. Ce linteau supporte un angle de maçonnerie et une paroi en planches (largeur de la porte: 0,85; hauteur: 1 m. 77).

Nous nous proposons d'étudier plus en détail, dans un article spécial, le dessin des assemblages et des mortaises formant un décor, car leur disposition a une grande importance pour déterminer l'origine de ces constructions en bois.

